



MAIRIE DE NANTOUILLET

16, Grande Rue
77230 NANTOUILLET
☎ : 01.64.36.24.06
☎ : 01.64.36.11.28

✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory

COMMUNE DE NANTOUILLET
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Date de Convocation :

07/04/2016

Date d'affichage :

07/04/2016

L'an deux mil seize, le 14 avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yannick URBANIAK, Maire.

Présents : Messieurs A. CUYPERS, F. EMONNOT, P. MARTIN, Y. URBANIAK, Mesdames L. BLOUD, M. PEREIRA, S. ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absent (s) non-excuse(s) :	Madame Aude HEDOUIS.
Absent(s) excusés :	Monsieur Patrick VIOLAS ayant donné pouvoir à Monsieur Arnaud CUYPERS, Madame Valérie ANRACT ayant donné pouvoir à Monsieur Franck EMONNOT, Monsieur David MOYSAN.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie ROUSSEAU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 40.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'enlever de l'ordre du jour les points suivants :

- Contrat Rural : Autorisation d'engager un contrat rural,
- Demande de subventions dans le cadre de la réserve parlementaire de la Sénatrice CHAIN-LARCHÉ et du Député ALBARELLO pour la rénovation d'un garde-corps sur la Place du Château.

Les devis attendus pour le contrat rural ne sont pas reçus à ce jour.

Quant aux demandes de subvention pour la rénovation du garde-corps, il convient d'attendre un devis pour le remplacement afin de comparer les tarifs entre de la réhabilitation et du neuf.

Ces points seront ajoutés au prochain conseil municipal, si les membres du conseil n'y voient pas d'objections.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

06-2016 : Approbation du Compte de Gestion 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire fait lecture du Compte de Gestion 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	PRÉVUES	RÉALISÉES
DEPENSES	436 320.61 €	272 844.29 €
RECETTES	436 320.61 €	381 902.68 € €
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		109 058.39 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE		205 314.18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
LIBELLÉS	PRÉVUES	RÉALISÉES
DEPENSES	307 510.11 €	112 113.80 €
RECETTES	307 510.11 €	28 243.47 €
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		-83 830.33 €
DÉFICIT DE CLÔTURE		-85 805.69 €

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2015. CE COMPTE DE GESTION, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART SUR LA TENUE DES COMPTES.

07-2016 : Approbation du Compte Administratif 2015 :

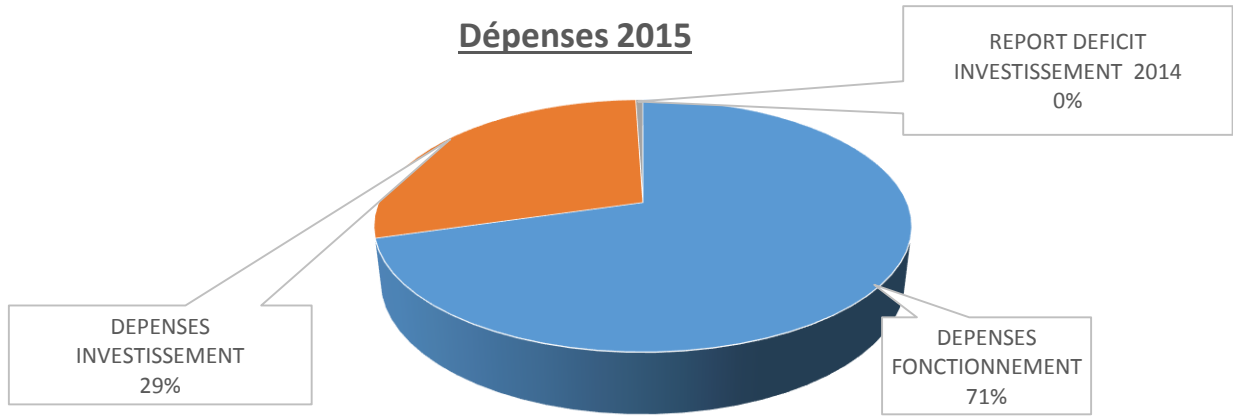
Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la Présidence de **Madame Line BLOUD**, Maire-Adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Line BLOUD précise que le Compte Administratif doit être en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Municipal puis procède à la lecture de celui-ci :

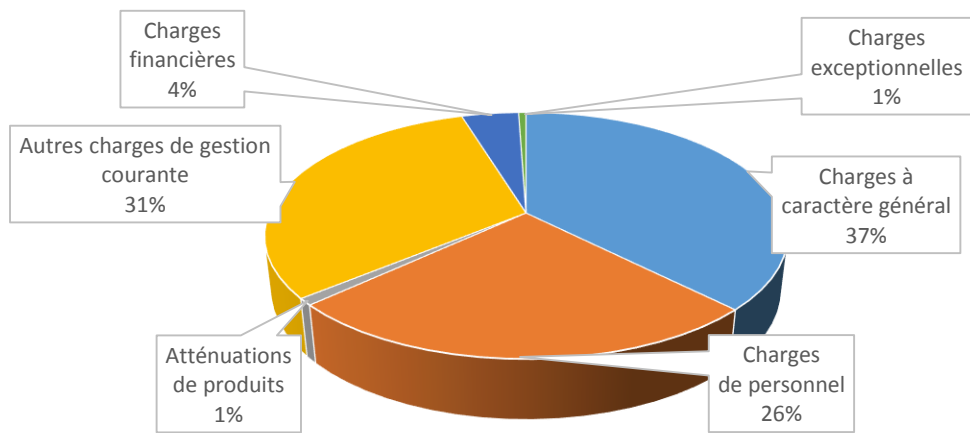
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	PRÉVUES	RÉALISÉES
DEPENSES	436 320.61 €	272 844.29 €
RECETTES	436 320.61 €	381 902.68 € €
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		109 058.39 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE		205 314.18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
LIBELLÉS	PRÉVUES	RÉALISÉES
DEPENSES	307 510.11 €	112 113.80 €
RECETTES	307 510.11 €	28 243.47 €
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		-83 830.33 €
DÉFICIT DE CLÔTURE		-85 805.69 €

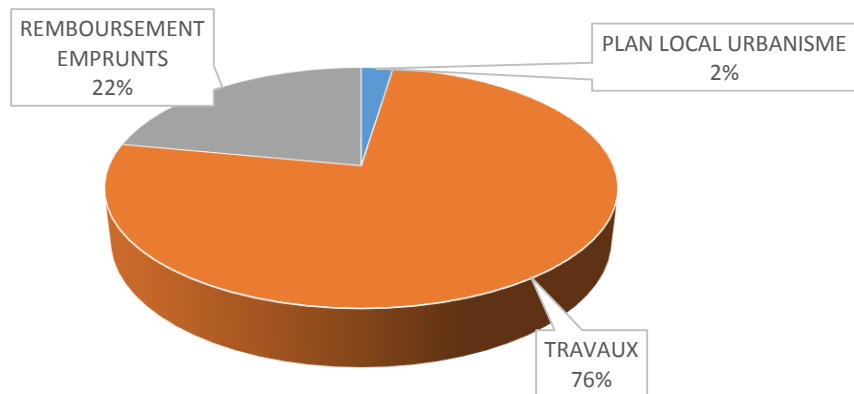
Dépenses 2015



Dépenses de Fonctionnement 2015



Dépenses d'Investissement 2015

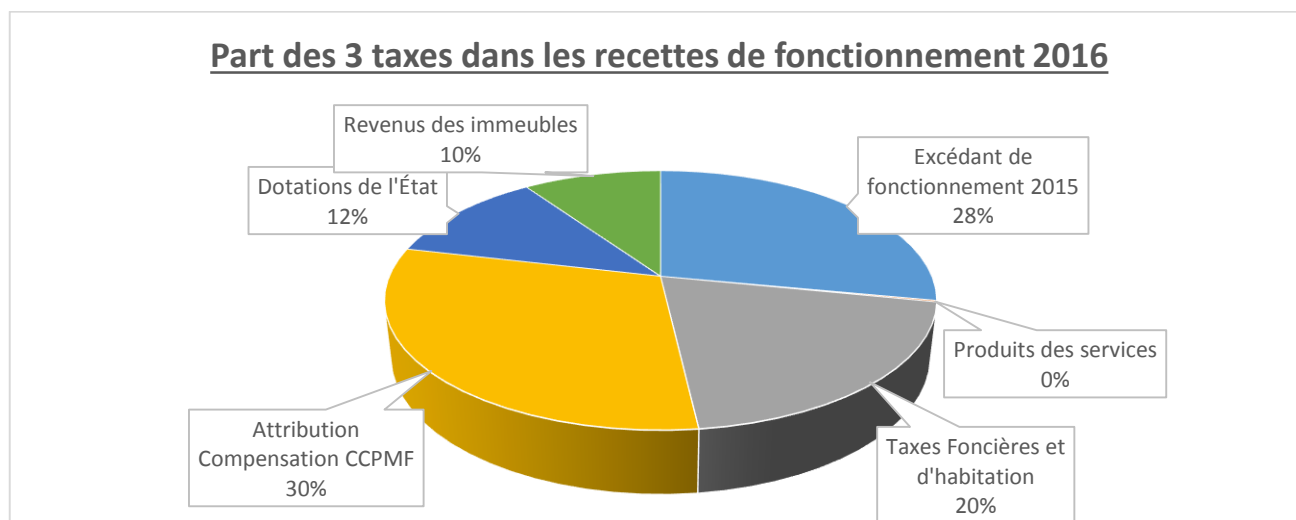


**APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015.**

Monsieur le Maire réintègre la séance et propose de garder les mêmes taux qu'en 2015 ; à savoir :

TAXE	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	15.84 %	36 891 €
Taxe foncière (bâti)	17.12%	27 306 €
Taxe foncière (non bâti)	53.89 %	21 233 €
TOTAL PRODUIT ATTENDU		85 430 €

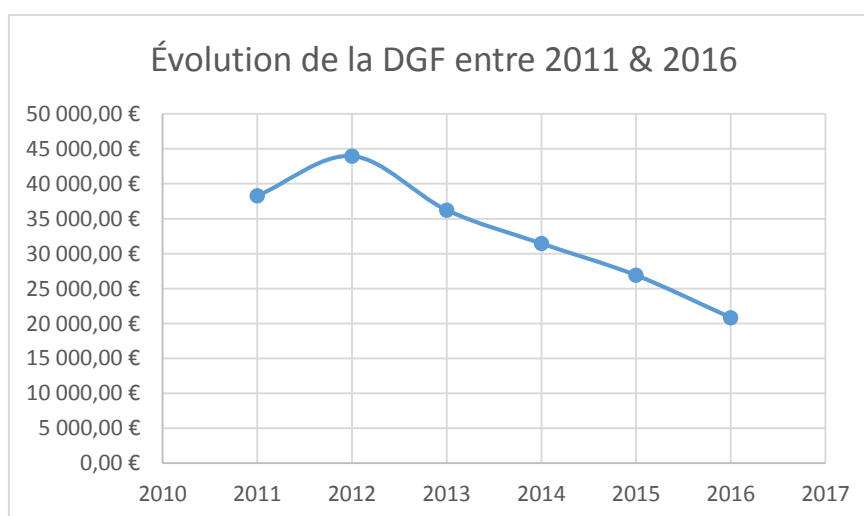
APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, CHOISIT DE NE PAS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016.



Monsieur le Maire précise que cette année encore, le taux des trois taxes est inchangé grâce à l'attribution de compensation de 130 106 € versée par la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) à la commune de Nantouillet.

En effet, malgré le démantèlement, pour 2016, la commune est assurée de percevoir le même montant qu'en 2015 par la CCPMF.

Ce qui n'est pas le cas de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'État, qui ne fait que de baisser...



Monsieur le Maire ajoute qu'au niveau intercommunal, la CCPMF a également fait le choix de ne pas augmenter ses taux, sauf celui de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui passe de 25.38 % à 25.95 % pour 2016.

Ainsi, la part intercommunale de l'impôt restera stable pour les foyers et n'aura que peu d'impact pour les entreprises.

Dans les années à venir, le maintien de cette fiscalité maîtrisée s'articulera autour d'une politique volontaire de réduction des coûts et de développement de l'activité sur le territoire.

09-2016 : Affectation du résultat 2015 au Budget Primitif 2016 :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE ET INSCRIT UNE AFFECTATION DE RESULTAT COMME SUIT :

Compte R001 :	85 805.69 € en section dépenses d'investissement,
Compte 1068 :	85 805.69 € en section recettes d'investissement,
Compte R002 :	119 508.49 € en section recettes de fonctionnement,
Comptes 021 et 023 :	140 530.19 € virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

10-2016 : Adoption du Budget Primitif 2016 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2016 :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	401 785.10 €	401 785.10 €
Fonctionnement	427 022.71 €	427 022.71 €
Total	828 807.81 €	828 807.81 €

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOpte LE BUDGET PRIMITIF TEL QUE PRÉSENTÉ CI-DESSUS.

11-2016 : Délégation de travaux au SDESM pour l'éclairage public de la Zone Artisanale du Moulin de Tussac :

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux d'extension d'éclairage public dans la zone artisanale du Moulin de Tussac, le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) a alerté la commune sur le fait que 5 des luminaires présents dans cette zone sont équipés de lampes à vapeur de mercure.

Ce système est amené à disparaître et il faudra tôt ou tard remplacer les points lumineux concernés.

Monsieur le Maire rappelle que ce genre de travaux est subventionné par le SDESM qui prend en charge 60 % du coût.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'accepter la convention envoyée par le SDESM qui prévoit le remplacement et la pose de 5 points lumineux pour un montant de 3876 € TTC (subventions déduites).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le programme de travaux et les modalités financières,
- Délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, dans la zone du Moulin de Tussac,

- Demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'extension du réseau d'éclairage public dans la zone du Moulin de Tussac ; le montant des travaux étant évalué d'après l'avant-projet sommaire à 3 876 € TTC,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux,
- Autorise le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

Monsieur le Maire profite de ce point pour préciser qu'il envisage de demander une étude au SDESM pour installer des ampoules à led dans tout le village. Cette étude permettra de calculer l'impact financier pour la commune et de définir un plan d'action. Selon les coûts annoncés, le remplacement des ampoules se ferait sur une ou plusieurs années.

Questions Diverses :

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe que l'éclairage public fonctionne à nouveau correctement suite aux dysfonctionnements du week-end dernier dans la Grande Rue, la rue de la Fontaine, la rue des Ormeteaux et la rue des Sablons.

CONTRAT RURAL :

Monsieur le Maire explique que la Commune peut passer un contrat rural avec le Département et la Région qui permettrait de financer trois projets à hauteur de 300 000 € HT comme par exemple :

- La construction des ateliers municipaux sur la parcelle de l'ancienne école,
- La dernière tranche des reprises techniques du cimetière,
- L'implantation d'un Skate-Park dans le Parc de la Nourrie.

Pour lancer le contrat rural, il convient de délibérer sur des projets précis dont les devis permettront d'élaborer un plan de financement détaillé.

Tous les devis demandés n'étant pas été reçus, la délibération est reportée à un prochain conseil.

La liste des travaux énumérés ci-dessus n'étant pas exhaustive, **Monsieur le Maire** invite les membres du conseil, s'ils ont d'autres projets susceptibles d'entrer dans le cadre du contrat rural, à lui en faire part.

RÉNOVATION DU GARDE-CORPS SUR LA PLACE DU CHÂTEAU :

Les travaux de réfection du mur de soutènement de la Place du Château vont débuter dans la semaine du 18 avril 2016.

A cette occasion, **Monsieur le Maire** s'est rendu compte que le garde-corps demande à être réparé et a demandé un devis pour chiffrer le montant des travaux : il s'avère que celui-ci n'est plus aux normes de sécurité en vigueur car l'espace entre les barrières est trop important.

Si le garde-corps est laissé tel quel, la mise aux normes n'est pas obligatoire. Mais le fait de le démonter pour le réparer impose à la Municipalité de le remettre aux normes avant remontage.

Monsieur le Maire a eu connaissance de ce point après la rédaction de l'ordre du jour : initialement il avait prévu de faire une demande de subvention pour une réhabilitation d'un montant de 6445 € HT.

Aujourd'hui la question se pose entre réhabiliter le garde-corps en y ajoutant le coût de la mise en normes ou en acquérir un nouveau.

Monsieur le Maire attend le devis de la seconde option : lorsqu'il l'aura reçu, il le présentera au conseil et la demande de subvention sera faite selon la solution choisie.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CLAYE : PUBLICATION D'UN LIVRE SUR LES CAFÉS :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Société d'Histoire de Claye qui prépare un livre pour début 2017 sur les cafés de l'ancien canton de Claye. Il sera présenté lors d'une exposition comme ce fut le cas pour les églises.

A ce titre, ils ont regroupé des informations sur les cafés Nantolétains et demandent de leur apporter toutes précisions ou informations pouvant leur être utiles à ce sujet.

Madame Sylvie ROUSSEAU va essayer de regrouper un maximum d'informations.

Monsieur le Maire invite chaque personne pouvant étoffer le dossier à contacter la mairie.

PRÊT DE LA CHASSE RELIQUAIRE DE NANTOUILLET :

La chasse reliquaire de Nantouillet est en dépôt au Musée Bossuet de Meaux depuis le 1^{er} août 1985. Elle reste toutefois la propriété de la Commune de Nantouillet.

A ce titre, **Monsieur le Maire** a reçu une demande de prêt, à laquelle il a répondu favorablement, en vue de plusieurs expositions :

- Du 17 juin au 24 septembre 2016 au Musée de la Chartreuse à Douai (59),
- Du 04 février au 21 mai 2017 au Musée des Beaux-Arts de Carcassonne (11),
- Du 30 septembre au 08 janvier 2017 au Monastère de Brou à Bourg-en-Bresse (01).

EXPOSITION PHOTOS « LES AUTEURS ONT LA PAROLE » :

Monsieur le Maire informe qu'une exposition photographique se déroulera à Saint-Mard les 28 et 29 mai 2016 à l'espace Armand LANOUX (6, rue Curie) à Saint-Mard. L'entrée y sera libre de 10 heures à 18 heures.

INTERNET HAUT DÉBIT :

Monsieur le Maire confirme que la commune de Nantouillet sera éligible au dégroupage à la fin du mois de juin 2016. Il rappelle que la fibre optique arrivera à la nouvelle armoire installée dans la rue de Meaux mais qu'entre l'armoire et les habitations la connexion se fera par le biais des anciens câbles déjà présents.

La fibre n'arrivera donc pas directement aux habitations mais le débit de la commune passera tout de même à 22 Méga.

Madame Line BLOUD demande s'il est possible, moyennant finances, que les riverains disposent de la fibre optique jusqu'à leur installation. **Monsieur le Maire** répond que cela n'est pas prévu.

A ce sujet, **Monsieur le Maire** ajoute qu'il a reçu une proposition pour renouveler le parc téléphonique de la mairie. Il n'a pas donné suite dans la mesure où le dégroupage prochain de la commune permettra certainement de bénéficier de meilleurs tarifs.

VITESSE DES AUTOMOBILISTES DANS LE VILLAGE :

D'une manière générale, les conseillers déplorent une vitesse excessive des automobilistes, surtout dans la Grande Rue et dans la rue de Meaux.

Monsieur le Maire rappelle que des mesures de vitesse et de fréquence ont été effectuées fin mars par le Département : il attend les résultats pour mettre en œuvre les solutions évoquées lors du dernier conseil.

SALLE POLYVALENTE DU PARC DE LA NOURRIE :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'agrandissement de la salle polyvalente débuteront le 1^{er} septembre 2016. Cela n'empêchera pas de louer la salle.

Le devis initial ne comprenait pas le carrelage mais **Monsieur le Maire** a revu la société Mathis qui va l'inclure dans le tarif.

Des micropieux sont prévus dans les fondations étant donné le sol marécageux.

Monsieur Arnaud CUYPERS annonce que les volets roulants seront installés le 21 avril 2016.

Enfin **Monsieur le Maire** rappelle qu'il est prévu au budget primitif d'installer la climatisation dans la salle polyvalente.

VIDEO-SURVEILLANCE :

Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous en sous-préfecture pour connaître l'avancement des demandes de subventions relatives à la vidéo-surveillance. Or, le sous-préfet en poste étant muté au 21 avril et le nouveau n'étant pas encore nommé officiellement, il n'arrive pas à obtenir ce rendez-vous.

Tant que les subventions ne seront pas accordées, la commune ne pourra débiter les travaux.

PIÈCE DE THÉÂTRE « IMPAIR ET PÈRE »

Madame Line BLOUD présente le projet de représentation théâtrale du samedi 28 mai 2016 dans la salle polyvalente.

Il s'agit d'une comédie de Ray Cooney, nommée « IMPAIR ET PÈRE », écrite en 1992. Adaptée en 2001 au Théâtre de la Michodière, la pièce est alors interprétée par Roland Giraud entre autres.

Elle reste quatorze mois à l'affiche du théâtre de la Michodière, puis tourne en France, en Belgique et en Suisse.

En 2003 la pièce a été captée par France 2, qui l'a également sortie en DVD.

Aujourd'hui la Compagnie de la Dandinière, basée à Messy, propose une adaptation qui rencontre un grand succès.

Il reste à définir les modalités d'organisation mais à priori la billetterie serait gérée par la Commune et la buvette par le Comité des Fêtes.

Des affiches et des invitations seront imprimées afin d'informer un maximum de personnes.

COMITÉ DES FÊTES – SPORTS LOISIRS ET DÉTENTE

Monsieur le Maire a reçu un appel téléphonique de **Madame Nathalie BOULLET**, Présidente du Comité des Fêtes (Sports, Loisirs et Détente) pour l'informer de la décision, prise en commun avec les autres membres de l'association, de cesser leur activité au 31/12/2016. Toutefois, les festivités prévues pour 2016 seront assurées (Sortie Buffalo Bill, Fête des Voisins, 14 juillet).

Monsieur le Maire prend acte de cette décision et va réfléchir à d'éventuels repreneurs.

Il ajoute qu'en 2016, les subventions allouées aux associations restent identiques qu'en 2015 ; à savoir :

-3 000 € pour le comité des fêtes SPORTS, LOISIRS ET DÉTENTE,

-2 000 € pour KART CROSS NANTOUILLET.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET :

Monsieur le Maire confirme qu'il y aura bien un feu d'artifice tiré pour la fête Nationale du 14 juillet à Nantouillet. Malgré un contexte économique difficile, la Municipalité a souhaité conserver cette tradition. Le feu sera donc tiré dans le Parc de la Nourrie le Mercredi 13 Juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.